

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 976 publiée le 14 novembre 2023

LE HAVRE ENCORE... LORSQUE L'ÉVÊCHE CONTINUE D'ENFUMER...

Après deux enquêtes de Paix Liturgique en un an, à l'été 2022 et il y a quelques semaines, Mgr Brunin et le diocèse du Havre ont décidé de communiquer - mais sans véritablement l'assumer puisque le communiqué du diocèse serait l'oeuvre d'une « équipe de laïcs engagés bénévolement dans la gestion du diocèse », alors qu'une dizaine de jours auparavant, le diocèse du Havre promettait aux journalistes un « communiqué validé par le conseil presbytéral ». Nous avons bien sûr essayé d'entrer en contact avec « ces laïcs engagés » via l'évêché du Havre mais sans succès au point que, sauf preuve du contraire, nous serions une nouvelle fois confrontés à une communication mensongère et déguisée de l'évêque du Havre lui-même...

Un communiqué bien peu pastoral et indigne d'un diocèse

Il semble plutôt avoir été validé par une instance autocratique et toujours bien peu loyale, car l'en-tête, bien peu pastoral, s'attaque d'emblée aux « articles diffamatoires parus sur des sites traditionalistes et visant à jeter la suspicion sur la gestion du diocèse du Havre et sur l'évêque. Nous ne sommes pas dupes des arrière-pensées des propagandistes qui ont répandu leurs calomnies sur ces réseaux sociaux ».

Riposte Catholique, qui reproduit le soir même ce communiqué paru le 31 octobre dans l'après-midi - sans doute pour que personne ne puisse y répondre pendant les congés de la Toussaint, s'étonne d'ailleurs du ton employé par l'évêché normand : « l'on pourra apprécier à travers le ton de ce communiqué le respect du diocèse du Havre pour les paroles du Pape François sur l'amour que porte notre Seigneur aux chrétiens et que les chrétiens doivent se porter entre eux. Le Pape François avait en effet déclaré “le fait que l'amour pour le Seigneur arrive en premier nous rappelle que Dieu nous précède toujours, il nous anticipe par son infinie tendresse. En aimant nos frères et sœurs, nous reflétons, comme des miroirs, l'amour du Père».

Le média catholique relève aussi que, malgré ses outrances verbales, le « diocèse du Havre répond - souvent, sans y répondre - à l'enquête de Paix Liturgique parue au début du mois d'octobre. Le communiqué, annoncé aux journalistes proches du diocèse il y a encore quinze jours, paraît à la veille des congés du 1er novembre. Les éléments cités dans le premier volet de ladite enquête de Paix Liturgique sur le diocèse du Havre, paru en juin 2022 - ne semblent pas, en revanche, avoir mérité de réponse du diocèse bien qu'ils troublent tout autant les fidèles.

Le second volet de l'enquête de Paix Liturgique s'appuyait sur divers documents officiels, notamment des annexes que le diocèse du Havre faisait signer à ses bénévoles ou intervenants, ou les comptes diocésains 2020, 2021 et 2022 parus sur le site du Journal officiel, avec le rapport des commissaires aux comptes les accompagnants - c'est notamment dans ceux-ci, à la dernière page, qu'était indiqué le traitement du “dirigeant numéro 1” du diocèse du Havre ».

Une communication diocésaine que personne n'assume

Le communiqué du diocèse du Havre, qui peut être consulté ici, apparaît réalisé par une « équipe de laïcs engagée bénévolement dans la gestion du diocèse », mais où aucun nom n'est mentionné. Il apparaît tout de même sur le site comme une expression du diocèse, mais n'est pas non plus signé par son évêque. Étrange communication qui est « attachée à rétablir la vérité », mais ne s'assume pas et reste dans le flou... ce n'est pas étonnant que les fidèles soient dans le « trouble

».

En revanche, ce premier paragraphe très outrancier ne dépare pas avec les propos de Nicolas Hulot lors de la remise de la légion d'honneur à Mgr Brunin (asinus asinum fricat) : Vous êtes pour moi un ultra-progressiste, avec une approche la plus laïque qui soit. »

L'intéressé définissait ainsi sa mission d'évêque : « L'Église n'est pas un prestataire de services cultuels [...] et ne se limite pas à célébrer baptêmes et mariages [...]. Dans la société actuelle l'Église qui veut être missionnaire doit consentir à se désinstaller. 20% des chrétiens sont au cœur de la communauté, 80% restants sont à la marge (...) Nous ne sommes pas là pour vendre du rêve, ni même pour être une instance morale qui surplombe la société. Notre rôle est de mettre l'évangile à portée de la vie des gens pour plus de bonheur et de fraternité ».

Vol des reliques du Précieux Sang à Fécamp : le diocèse refuse de prendre ses responsabilités

Le communiqué se poursuit au sujet des reliques du Précieux Sang à Fécamp, volées en juin 2022, puis retrouvées début juillet aux Pays-Bas par un détective spécialisé dans la traque des antiquités volées, et restituées à l'abbatiale en septembre 2023.

« Désinvolture vis-à-vis des reliques du Précieux Sang - FAUX ! Depuis la Révolution et la confiscation des biens de l'Eglise en France, l'Abbatiale de Fécamp tout comme les reliques du Précieux-Sang sont la propriété de la Municipalité. Le diocèse du Havre en la personne du curé de la paroisse Saint Guillaume de Fécamp en est l'affectataire et a la charge de son animation religieuse et non de la conservation du patrimoine. En ce sens, il était tout à fait cohérent que ce soit le propriétaire qui récupère le bien volé - en l'occurrence, le reliquaire du Précieux Sang. En la circonstance, la présence de l'évêque ne vaut que par respect de la dimension religieuse de cette relique [...] Dans la même logique, il est bien de la responsabilité de la Mairie de Fécamp de veiller à la sécurisation des trésors à l'abbatiale ».

Si on dépasse l'argument de cour d'école élevé par le diocèse, « c'est pas moi, c'est l'autre », la vraie désinvolture est de l'avoir laisser voler, comme l'expliquait la première enquête de Paix Liturgique en juin 2022 à laquelle le diocèse du Havre n'a jamais répondu :

« Très précieuse, inestimable même, la relique du Précieux Sang se serait échouée sur la grève à Fécamp en 658 et a motivé la construction d'une église, puis de l'abbatiale actuelle. Cinq miracles y seraient aussi liés, selon la Tradition historique. Cependant, elle ne bénéficiait pas d'une protection particulière, pas même d'une vidéo-surveillance ou d'une vitrine sécurisée - d'après Paris Normandie notamment. Une messe de réparation lors de la fête du Précieux Sang le 14 juin prochain a été annoncée.

Cette relique du Précieux Sang est quasi absente de la communication diocésaine, qui met plutôt l'accent sur le rassemblement diocésain de jeunes à Notre-Dame de Gravenchon en 2018, ou encore le « parcours spirituel Be Lieve » en 2017 : « il s'agit de proposer à dix jeunes de 17 ans et plus trois week-ends au Carmel du Havre pour leur permettre de réfléchir à leur avenir et fonder un projet de vie personnel à la suite du Christ » (le courrier Cauchois novembre 2017, op.cit.)

Un lecteur du Forum Catholique, natif de Fécamp, donne des précisions sur la façon dont étaient conservées les précieuses reliques à Fécamp et entretenue l'église.

« Il y a des coffres forts dans la sacristie. On avait préféré conserver des objets de grande valeur dans une simple armoire en bois vitrée. N'importe quel imbécile pouvait voir l'extrême vulnérabilité de ces trésors. Il y avait un immense ostensor de vermeil, des vases sacrés du 17e etc. J'accuse donc le clergé et la municipalité d'incompétence notoire et criminelle. L'abbatiale est depuis plus de 20 ans dans un état de saleté et d'abandon repoussants. Les stalles sont enduites de crasse, le sanctuaire est à l'abandon. On peut penser aux lamentations de Jérémie. Il est temps de dessaisir le clergé de biens qu'ils n'utilisent plus, dont ils ne connaissent plus la valeur ».

Du reste, au moment du vol des reliques, l'on pouvait comparer les prises de parole de Mgr Brunin et des élus de Fécamp. Du côté de l'évêque, la froideur historiographique, du communiqué du diocèse du Havre - qui oublie au passage les miracles qui y sont attachés, et la date d'arrivée de la relique à Fécamp d'après la tradition locale, puisqu'elle est réputée à l'origine de la construction de l'abbatiale en l'an 658 : « le Précieux sang est une antique tradition croyante datant du XIIe siècle. La relique a été le support de la Foi au Christ Sauveur pour des générations de fidèles venues de toute la région pour la vénérer ».

Du côté de la mairie, par la voix de Pierre Aubry, maire adjoint à la culture et la sécurité de Fécamp : « ces objets, c'est l'ADN de notre ville, les racines de notre ville, et bien au-delà de notre ville, de toute la Normandie car le pèlerinage de Fécamp était le deuxième en France après celui du Mont-saint-Michel ».

En déficit depuis des années, le diocèse du Havre ne voit pas où est le problème

Le communiqué s'attarde ensuite sur les déficits du diocèse du Havre - rappelés par Paix Liturgique à partir des comptes du diocèse depuis 2011.

« Le diocèse du Havre n'est absolument pas en faillite. Aucune procédure d'alerte n'a été mise en place par le cabinet KPMG, commissaire aux comptes depuis plus de dix ans. Par ailleurs la trésorerie excédentaire (4000 K€) permet de couvrir la totalité des dettes, ainsi que les frais de fonctionnement pendant une année, et ce depuis plusieurs années.

Pour ce qui concerne le résultat d'exploitation, il est fortement amputé par la dotation aux amortissements qui n'impacte pas la trésorerie. Comme beaucoup de diocèses, la situation économique reste fragile et nécessite une vigilance accrue ». Bref, circulez, il n'y a rien à voir.

Il n'en reste pas moins que d'après les comptes du diocèse du Havre ainsi que les rapports des commissaires aux comptes les accompagnant, le diocèse du Havre, structurellement déficitaire avant 2014 (première année déficitaire) mais jusque là compensé par un bon niveau de legs, de donations et de cessions, devient tout à fait déficitaire à partir de 2017 et l'est resté depuis. Et ce sont des documents officiels qui l'établissent, publiés sur le Journal Officiel.

Des travaux, pourquoi faire ? Exemple à Fécamp :

Parmi les priorités du diocèse, le communiqué indique l'existence de travaux sur les biens diocésains. Il omet évidemment de donner des exemples, surtout là où Paix Liturgique a pointé des problèmes , comme à Fécamp justement :

« De lourds travaux ont été menés entre 2015, date de départ des sœurs de Saint-Vincent de Paul, et 2021 pour transformer la maison de religieuses de l'Oasis en maison inter-paroissiale qui abrite aussi le logement du curé et, en théorie du moins, les logements des prêtres fidei donum (des prêtres d'autres diocèses, de fait des prêtres africains, prêtés au diocèse) qui desservent le secteur. Le curé, Pascal Duménil, est aussi vicaire général du diocèse du Havre.

Le montant de ces travaux a été caché aux fidèles, dont les évaluations - entre 800K et 1 millions d'euros - sont en dessous du montant réel, qu'on trouve dans les comptes 2020 du diocèse (rapport KPMG septembre 2020, page 11) soit 1.238.888€ dont 1.100.000 empruntés (897.000€ dus fin 2020, cf. même rapport page 19). En pratique, lesdits fidei donum n'ont jamais pu bénéficier du logement, puisque le curé, qui a des crises de goutte, a installé une auxiliaire de vie dans le logement voisin, qui se trouve être communicant ».

Vente de bâtiments en 2022 : mensonge par omission

Le communiqué du diocèse du Havre laisse entendre qu'il n'y a eu qu'une seule vente d'immobilier par le diocèse du Havre, afin d'abonder le fonds interdiocésain qui verse les indemnités pour les victimes reconnues des abus sexuels du clergé, lorsque l'affaire est judiciairement prescrite : « la vente d'un bâtiment, qui n'avait plus de fonction pastorale, a été affectée à une autre fin, celle du fonds Selam (en vertu de la résolution votée par les évêques de France le 8 novembre 2021 en vue d'indemniser les personnes victimes d'abus sexuels dans l'Eglise) ».

Sauf qu'il ne s'agit pas de la seule vente de l'année 2022, comme le rappelle Paix Liturgique qui s'appuie sur les comptes du diocèse du Havre de cette année, et le rapport des commissaires aux comptes qui va avec - documents officiels publiés sur le site du Journal Officiel : « sur l'exercice 2022, le diocèse du Havre a vendu le presbytère Denfert Rochereau pour 95.000 euros, somme reversée au fonds SELAM qui paie les indemnités aux victimes d'abus sexuels du clergé pour les affaires judiciairement prescrites, vendu le presbytère et la chapelle Saint-André d'Ignaul, des « salles de Lanquetot, Bolbec et Goderville » et reçu « une subvention d'exploitation de la fondation nationale pour le clergé à hauteur de 75.000 euros ».

D'ailleurs le communiqué omet toute justification pour ladite subvention. Sans doute un regrettable oubli, un de plus.

Confusion entre les prêtres actifs dans le diocèse et les prêtres incardinés

Le communiqué indique ensuite que le diocèse disposerait de « 27,58 salariés en E.T.P ». [équivalent temps plein], ce qui conforte plutôt les chiffres de Paix Liturgique : « le diocèse du Havre doit visiblement être mal en point [pour avoir reçu une subvention de 75.000 € de la fondation nationale pour le clergé] ... ce qui ne l'empêche pas d'avoir 26 salariés en équivalent temps plein - 4 seraient partis en 2022, ce qui ne ferait plus que 22 à la fin de l'année, alors qu'il compte - d'après la provision pour retraites - « au 31/12/2022 3 prêtres retirés et 16 prêtres en activité ».

L'on constate que visiblement, il n'y a pas eu de compression du nombre de salariés - c'est logique, puisque les laïcs « engagés dans la gestion du diocèse du Havre » ne voient pas où est le problème alors que le diocèse empile les déficits depuis des années... et il y a toujours plus de salariés que de prêtres.

Au passage, ils affirment dans leur communiqué que le diocèse dispose de « 34 prêtres (incardinés ou venus d'autres diocèse de France ou de l'étranger). Grâce au denier des fidèles, chacun perçoit une rémunération de 1000 € par mois déduction faite des pensions de retraite. A cette rémunération, il convient d'ajouter la prise en charge par le diocèse du logement, des coûts de l'énergie ainsi que le remboursement des frais de déplacement dans le cadre de leur mission ».

Cependant comme l'indique [la CEF](#), le diocèse du Havre ne dispose que de 23 prêtres incardinés, mais 34 en activité. La nuance est de taille.

Comme nous le confirme un économiste diocésain, « le prêtre incardiné est rattaché juridiquement au diocèse du Havre, dont il dépend hiérarchiquement ; le diocèse lui verse son traitement et ses cotisations à la sécurité sociale et retraite (Cavimac). Pour les prêtres actifs - originaires d'autres diocèses, c'est le cas notamment des fidei donum originaires d'Afrique ou d'Asie, ou des prêtres mis à disposition par d'autres diocèses français, l'entité qui verse le traitement et cotise dépend au cas par cas des accords avec leur diocèse d'origine ».

Rémunération de l'évêque du Havre : une fois de plus, rien ne va !

Le communiqué des « laïcs engagés bénévolement dans la gestion du diocèse » affirme, sans rire, que « la rémunération nette mensuelle versée par le diocèse à l'évêque est de 24 €. A laquelle vient s'ajouter sa pension de retraite, portant sa rémunération globale à 1000 €, comme pour chaque prêtre du diocèse ». Cependant...24 € par mois, soit c'est un record de compétitivité, soit ce n'est pas cher payé pour le nombre d'heures d'un évêque, fut-ce du diocèse du Havre, qui avec une vingtaine de prêtres incardinés, une pratique en chute libre et un territoire se limitant à l'arrondissement du Havre, ne se justifie peut-être plus.

Mgr Brunin gagnerait à se syndiquer, la CGT (Christ, gloire à toi) sera là pour le défendre - comme le rappelle la Vie le 16 février 2023, le « revenu minimum interdiocésain était en 2022 de 984 euros pour les prêtres et de 1180 euros pour les évêques » pour les pensions. Par ailleurs, la Vie encore indique, le 28 décembre 2022, la décision de la CEF de porter le traitement des prêtres de 984 à 1009 euros par mois.

Chaque diocèse ensuite s'adapte pour atteindre ou dépasser ce minimum : celui de Lyon a indiqué en 2019 dans un document sur le statut financier des prêtres verser 764.90€ à chaque prêtre, ainsi qu'une somme non imposable correspondant à 17 offrandes de messe, soit 289 euros, pour arriver à 1053 euros par prêtre, à la retraite ou non. A Bourges, en 2018, les prêtres recevaient 1000 euros par mois, d'après la presse locale qui y a consacré un article. A Paris, un prêtre détaillait son traitement dans l'Obs toujours en 2018 - 1111.92 euros par mois, dont l'équivalent de 20 offrandes de messes.

Si la somme totale perçue par l'évêque du Havre (24 euros plus une pension de 1000 euros) est dans les clous, la rémunération nette versée à l'évêque interroge franchement.

Toujours aucune transparence sur le salaire et l'identité du « dirigeant numéro 1 »

Le communiqué ajoute que « la plus forte rémunération concerne l'économiste diocésain. Ce dernier est en fonction depuis 3 années ; il remplace un économiste bénévole ».

Riposte Catholique relève que « l'économiste diocésain du Havre est arrivé en mars 2021 , d'après son profil LinkedIn - ce qui n'explique donc pas les chiffres de la rémunération du “dirigeant numéro 1” à la fin des comptes 2020. Par ailleurs, statutairement, le “dirigeant numéro 1” d'une association diocésaine ne peut être en aucun cas son économiste. Ni “un laïc qui gère le diocèse du Havre pour le compte de l'évêque”, comme il nous a été répondu mi-octobre par les services diocésains. Laïc dont le nom n'a pas été divulgué ».

L'on relève une fois de plus que le communiqué censé « rétablir la vérité » ne répond pas aux éléments mis en exergue dans les deux enquêtes de Paix Liturgique,

pas plus qu'il ne conteste les déficits relevés à travers les comptes. Pis, il suscite plus de questions qu'il n'y répond.

Par exemple, au vu de la situation financière du diocèse, pourquoi avoir remplacé un économe bénévole, Dominique Lemetais, issu de négociants locaux, et qui avait des parts dans diverses entreprises , par un salarié visiblement bien payé (mieux que l'évêque en tout cas) ?

Autre incohérence, l'évolution de 2021 à 2022 est un doublement du salaire du « dirigeant numéro 1 » alors que selon une autre explication du diocèse, ledit économe est arrivé en mars, on devrait avoir une augmentation de 25%.

Outre ses activités bénévoles et entrepreneuriales, l'ex-économe faisait par ailleurs partie d'un « laboratoire d'innovation ecclésiale », Ecclesia Lab , avec des laïcs au service de diocèses belges, des diocèses du Luxembourg, Besançon, Reims... des diocèses où la pratique religieuse a singulièrement dévié ces dernières décennies, et plus encore avec le Covid - cela doit être une « innovation ecclésiale » à faire connaître et partager, certainement plus que celle d'un diocèse de Toulon où les fidèles affluent dans les églises, et qui crée encore des paroisses plutôt que de les fusionner à l'échelle du canton voire de l'arrondissement.

Parole verrouillée dans le diocèse : circulez, il n'y a rien à voir

Quant aux documents qui imposent une confidentialité totale aux intervenants du diocèse, et qui de facto verrouillent leur parole, le communiqué affirme de façon assez contradictoire qu'il s'agit d'adapter au diocèse les obligations du RGPD (Règlement général sur la protection des données). Puis, deux lignes plus loin, que ces « normes édictées ont été travaillées par une équipe d'acteurs pastoraux aidés par des experts en lien avec les milieux éducatifs. Ils reprennent d'ailleurs ce qui se fait dans d'autres institutions en contact avec la jeunesse »

Tout ça pour finir par affirmer : « il en va de crédibilité de l'Eglise et de sa légitimité à porter, dans la confiance, une parole qui fasse sens auprès de nos contemporains, en particulier des parents, des jeunes, des enfants. Sur ces points, il ne s'agit pas d'un manque de confiance envers les acteurs de la pastorale, mais de responsabilité et de clarté ».

C'est pathétique, mais presque. La crédibilité de l'Eglise, c'est aussi de bien tenir ses comptes, d'être transparent sur la gestion, sur les traitements des laïcs engagés par le diocèse, ainsi que les clercs et l'évêque - on ne sait toujours pas, après le communiqué du diocèse du Havre, qui est le « dirigeant numéro 1 », comment s'appelle-t-il et combien il touche.

Puisque le diocèse du Havre tient à respecter la RGPD, il devrait savoir que le respect des lois n'est pas à la carte, et que les associations, y compris cultuelles, ont des obligations légales : rendre public le nom du « dirigeant numéro 1 » en fait partie. Elles ont aussi des obligations morales, et expliquer comment se fait-il que le diocèse cumule les déficits depuis des années, et que malgré cela, il embauche un économe qui d'après la communication du diocèse, est mieux payé que l'évêque, en fait partie.

De même, Mgr Brunin - étant l'évêque du Havre, il représente l'Eglise, en a-t-il conscience ? - serait bien inspiré d'expliquer pourquoi le diocèse a touché 75.000 euros de la Fondation nationale pour le clergé, subvention que le communiqué des « laïcs engagés bénévolement dans la gestion du diocèse » n'a pas jugé utile d'expliquer. Et comment compte-t-il redresser la barre au niveau des finances.

Il en va effectivement de la crédibilité et de la légitimité de l'Eglise, au Havre tout au moins. Et de la confiance que les donateurs et les fidèles peuvent avoir dans le diocèse du Havre en général, ou la parole de ses représentants en particulier.